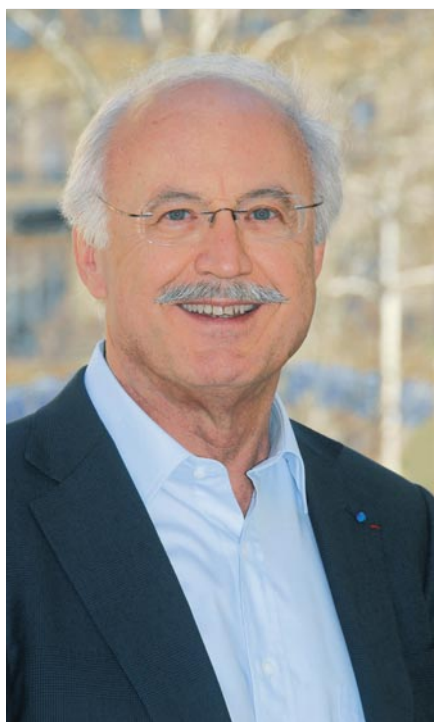


LE JOURNAL **DU DÉPUTÉ**



[#7] OCT. 2013

Jean-Louis **TOURAINÉ**

Jean-Louis **TOURAINÉ**
reçoit sur rendez-vous

Permanence parlementaire
117, avenue de Saxe
69003 LYON

Tél. : 04 37 45 49 49
(de 9h30 à 12h et de 14h à 17h)
Fax : 04 78 95 08 44

Mail : jl.touraine@laposte.net
www.jeanlouistouraine.fr

EDITO

A l'été 2012, la gauche est redevenue majoritaire à l'Assemblée nationale, avec, pour promesse et objectif, le redressement de la France, affaiblie au terme de dix ans de gestion par la droite qui avait considérablement aggravé l'endettement de notre pays. Ces derniers mois ont été marqués par des efforts sans précédent menés par le gouvernement et par le Parlement pour rétablir l'équilibre budgétaire mais aussi pour travailler à une plus grande justice et une meilleure solidarité dans notre société. J'ai pris toute ma part dans ces travaux au sein des commissions et dans l'hémicycle, comme je m'y étais engagé auprès de vous.

Aussi, cette année au Parlement a été d'une intensité exceptionnelle. De grandes réformes ont été engagées : refondation de l'école, vote du Crédit Impôt Compétitivité Emploi, lancement de la Banque Publique d'Investissement, renforcement des obligations de construction de logement social, loi de sécurisation de l'emploi, création des emplois d'avenir et des contrats de génération, mariage pour tous, lois relatives à la transparence de la vie publique, lois de séparation et de régulation des activités

bancaires, modernisation de l'action publique territoriale...

J'ai souhaité revenir dans ce journal plus précisément sur les dossiers qui m'ont occupé ces tout derniers mois : santé, enseignement supérieur, recherche, etc...

La rentrée 2013-2014 s'annonce tout aussi active avec l'examen des textes portant sur la formation, la transition énergétique, l'encadrement du prix des loyers, la lutte contre l'habitat indigne, la politique de la ville...

Toutes ces réformes ont un objectif commun, celui de permettre le redressement de la France dans l'égalité et la justice, conformément aux engagements du Président de la République.

Par ailleurs, je travaille actuellement à la demande du Ministre de l'intérieur sur la question du système d'asile (*voir page 2*). Je reviendrai sur ce sujet, comme sur d'autres, dans l'avenir, conformément à mes engagements, pour vous tenir informés de mes travaux à l'Assemblée nationale.

Jean-Louis Tourainé



↳ FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA



En tant que Président du Groupe d'études sur le SIDA à l'Assemblée Nationale, j'ai été désigné pour participer à l'évaluation de la contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, engagée par le Ministère des Affaires étrangères. Depuis sa création en 2002, le Fonds mondial est devenu le principal organisme multilatéral de collecte de fonds pour la santé.

↳ VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

J'ai été élu Vice-président de la Fédération Hospitalière de France, une structure qui remplit une triple fonction de promotion, d'information et de représentation de l'hôpital public.

↳ MISSION SUR L'ASILE

Le Ministre de l'Intérieur m'a chargé, conjointement avec la sénatrice Valérie Létard, d'effectuer le travail de préparation d'une nécessaire réforme du système d'asile, très respectueuse du droit des personnes. Ainsi, nous coprésidons un comité de concertation réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de l'asile (administrations, collectivités et associations), qu'il s'agisse de la gestion de l'accueil, de l'accompagnement ou de l'hébergement des demandeurs

d'asile. Notre rôle sera d'organiser le dialogue et de proposer des recommandations au Ministre.

↳ CONTRACEPTION GRATUITE POUR LES MINEURES

C'était un engagement de campagne de François Hollande : le remboursement de l'IVG à 100% pour toutes les femmes et la contraception gratuite pour les filles de 15 à 18 ans sont effectives depuis le 31 mars.



REFONDER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

François Hollande en a fait l'ambition prioritaire de son quinquennat : refonder l'école de la République.

Issue d'une concertation menée par le Ministre de l'Éducation nationale, une loi a été votée et promulguée en juillet dernier.

Les objectifs sont clairs : élever le niveau de connaissance des élèves, permettre la réussite de tous, et réduire les inégalités sociales et territoriales.

Pour favoriser la réussite de tous les élèves, il faut réinvestir dans les moyens



humains, faire évoluer le contenu des enseignements, leur organisation et leur évaluation.

Les mesures sont nombreuses : rétablissement de la formation des enseignants avec les ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement), accompagnement des élèves en situation de handicap, mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes", création d'un service public de l'enseignement numérique, action pour prévenir les violences et améliorer le climat scolaire, création d'un conseil supérieur des programmes, et bien sûr recrutements de professeurs et de personnels de l'Éducation Nationale.

Des recrutements avaient déjà été effectués à la rentrée 2012, mais cette année le rythme s'intensifie. Ce sont plus de 7500 nouveaux postes d'enseignants qui sont créés, dont 1000 dans l'Académie de Lyon (700 dans le Rhône).

L'ensemble de ces mesures représente un



effort financier et humain important mais cet effort constitue un investissement pour l'avenir de notre société. Permettre aux élèves de mieux apprendre pour qu'ils puissent tous réussir, c'est les aider à devenir les citoyens de demain !

Favoriser la réussite de tous les élèves.

LUTTE CONTRE LE TABAGISME : UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE PRIORITAIRE

Je vous en avais parlé dans le numéro précédent de ce journal : j'ai été nommé co-rapporteur d'une mission parlementaire d'évaluation de la politique de lutte contre le tabagisme aux côtés du député UMP Denis Jacquat, dans le cadre du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Après de nombreuses auditions nous avons présenté un rapport d'évaluation, avec des propositions destinées à mieux lutter contre le tabagisme, qui a été transmis au Ministère de la Santé.



Nous souhaitons que cette lutte soit affichée **comme une priorité en termes de santé publique** et que tous les leviers soient activés pour la rendre efficace.

Cela passe par une augmentation très occasionnelle mais importante de la fiscalité sur le tabac, supérieure à 10%, pour générer une forte hausse des prix, plutôt que plusieurs augmentations modérées, beaucoup moins dissuasives pour un résultat tarifaire identique. Il faut également rendre moins attractifs les produits du tabac en développant les "paquets neutres" (mesure qui a fait ses preuves en Australie) et en affichant des avertissements sanitaires plus grands sur les paquets de cigarettes. Cela passe également par l'organisation d'une campagne de communication sur l'interdiction de vente aux mineurs et la nécessité de présenter une pièce d'identité lors de l'achat, et la dissuasion du tabagisme chez les femmes enceintes où les pathologies créées sont immédiatement graves.

Nous devons également associer

d'avantage tous les acteurs (éducateurs, médecins...) dans la prévention et rembourser à 100% les aides au sevrage.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place une application plus stricte de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés recevant du public.

Pour rappel, 73 000 personnes meurent chaque année en France du tabagisme. C'est la première cause de mortalité évitable dans notre pays. Un fumeur sur deux meurt souvent assez jeune, des pathologies provoquées par le tabac. Les fumeurs réguliers représentaient 29,1% de la population âgée de 15 à 75 ans en 2010 contre 27% en 2005, une aggravation significative après plusieurs années de baisse continue. Le tabagisme est actuellement responsable de plus d'un décès sur cinq chez les hommes en France.

47 milliards d'euros. C'est le montant auquel une étude publiée en 2006 avait estimé le coût social du tabagisme.

La lutte que je mène contre le tabagisme n'est pas un combat contre les buralistes, qui constituent des acteurs importants du commerce de proximité. Je souhaite donc qu'en parallèle de la mise en place d'un Plan anti-tabac, le Gouvernement se saisisse de la question de l'avenir du réseau des buralistes et de son maintien, notamment dans les zones rurales. Un dialogue constructif doit s'instaurer pour dépasser la seule question de la vente du tabac et entamer une réflexion sur les dossiers de la distribution de la presse quotidienne et des autres produits de consommation disponibles dans ces commerces. Enfin, je rejoins les inquiétudes des buralistes concernant l'explosion de la contrebande et de la contrefaçon de cigarettes dans notre pays. Outre le préjudice causé aux débiteurs de tabac, le développement de ce marché parallèle représente un vrai fléau pour la santé publique. C'est pourquoi ces trafics doivent être combattus avec la plus grande fermeté.

LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE INTERDITE AUX MINEURS



Dans le cadre de l'examen de la loi "Consommation", j'ai déposé un amendement pour interdire la vente de cigarettes électroniques aux mineurs. En effet, si les experts sont encore divisés sur la question de la dangerosité du produit, il faut absolument éviter que ce phénomène de "mode" constitue une nouvelle porte d'entrée vers le tabagisme pour les jeunes.

C'est un message de prévention important que j'ai souhaité apporter, en attendant la grande loi de santé publique qui sera présentée début 2014.

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le rapport d'évaluation en ligne
www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i0764.pdf

UNE LOI POUR LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS !

L'Assemblée a adopté le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche. Issu du travail de concertation dans le cadre des assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cette loi englobe pour la première fois l'ensemble des questions relatives à la vie étudiante et à la recherche. Conformément aux engagements du Président de la République, la priorité est



donnée à **la réussite étudiante**, avec l'objectif central de parvenir à 50% de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge d'ici 2020. Concrètement, le projet de loi améliore la lisibilité de l'offre de formation, l'orientation des bacheliers des sections professionnelles et technologiques, le lien entre le secondaire et le supérieur et le rapprochement entre toutes les filières post-baccalauréat, avec une spécialisation plus progressive des étudiants.

Sont également abordés dans ce texte : l'innovation pédagogique avec le développement de l'enseignement numérique, le doublement des formations par alternance, une plus grande incitation à la mobilité internationale des étudiants ainsi que l'accueil d'étudiants étrangers avec des cours adaptés.

Ce projet de loi améliore également **le fonctionnement démocratique des instances universitaires** (avec la mise en place d'un

Conseil Académique différencié du Conseil d'Administration), renforce le rôle des personnalités extérieures et instaure la parité femmes-hommes.

Deuxième grand volet de la loi : **la définition d'une stratégie nationale de la recherche**, en harmonie avec les programmes européens. Le texte préserve la recherche fondamentale et développe la recherche technologique, aujourd'hui trop faible. Enfin, il favorise le transfert de connaissances vers le monde économique, ce transfert devenant une des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au travers de ce texte, la volonté du Gouvernement et de la Majorité est bien de faire de l'ouverture de l'Université sur son environnement, sur la société, sur le monde socio-économique, en phase avec les enjeux prioritaires pour l'attractivité et le redressement de notre pays.

RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES ET L'EMBRYON : UN TEXTE PORTEUR D'ESPOIR

L'Assemblée nationale a adopté avant l'été le projet de loi relatif à la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires. Si le thème de ce débat peut paraître technique, ce texte est porteur d'un espoir important pour la recherche médicale.

De quoi s'agit-il ?

Lorsqu'un couple a recours à la fécondation in vitro pour procréer, il est nécessaire de créer un certain nombre d'embryons surnuméraires en raison du caractère aléatoire de la réussite de leur implantation.

Après la naissance de l'enfant, si le couple n'en désire pas d'autres, il pourra choisir de faire don des embryons surnuméraires à la recherche. S'il ne le souhaite pas, les embryons seront détruits comme cela était déjà le cas avant le vote de cette loi. Bien entendu, aucune recherche n'est autorisée sans le consentement des couples concernés.

Des conditions strictes sont fixées par l'Agence de la biomédecine : la pertinence scientifique de la recherche, le fait qu'elle soit inscrite dans une finalité médicale, la nécessité que le travail ne puisse être actuellement conduit sans recourir à des embryons ou des cellules souches embryonnaires et enfin le respect des principes éthiques. L'idée n'est pas d'autoriser les recherches sans encadrement, mais bien au contraire de fixer des conditions éthiques et scientifiques.

A quoi servent ces recherches ?

Ces recherches sont une incroyable source d'espoir pour des milliers de malades et leurs familles. Elles ont en effet pour objectif de trouver des traitements pour des maladies incurables telles que les maladies de Parkinson et d'Alzheimer, et la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) et de très nombreuses autres pathologies. Autoriser ces

recherches permettra de grands progrès thérapeutiques et, à terme, de soigner ces maladies.

A partir d'un seul prélèvement, et compte tenu des propriétés exceptionnelles des cellules souches, des quantités très importantes de cellules peuvent être produites, autorisant à la fois des travaux de recherche pendant plusieurs décennies puis plus tard le traitement de nombreux malades.

Cette autorisation était attendue depuis longtemps par les médecins, les chercheurs, les associations de malades et, plus généralement, par la majorité de la population qui s'était exprimée favorablement à cet égard lors des États Généraux de la Bioéthique. Il s'agissait également d'un engagement de campagne du Président de la République.